



# Succès des Verts au Parlement européen

# SUCCES DU GROUPE VERTS/ALE AU PARLEMENT EUROPEEN 1999 – 2004

Chers amis,

Ce document vous offrira un aperçu des initiatives et des succès du Groupe des Verts au sein des commissions du Parlement européen au cours des cinq dernières années. Comme vous pourrez le constater, malgré la taille relativement modeste de notre groupe - qui compte 45 députés sur un total de 626 – notre apport a été important et couvre toutes les sphères législatives du Parlement. Cette synthèse n'a pas la prétention d'être exhaustive, elle vise plutôt à présenter des idées et des exemples que vous pourrez aborder plus en profondeur. La mention des rapports avec le nom des rapporteurs pourra vous être d'une aide précieuse à cet égard.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez de plus amples renseignements. Nous serons ravis de vous fournir des informations plus détaillées sur nos succès législatifs.

Vula Tsetsi,  
Co-secrétaire générale du Groupe Verts/ALE  
Bruxelles, le 16 avril 2004

# Table des matières

Environnement et Santé .....	3
Sécurité alimentaire .....	3
Organismes génétiquement modifiés .....	4
Agriculture .....	4
Pêche .....	5
Energie .....	5
Politique régionale et Transports.....	6
Convention .....	7
Elargissement .....	8
Politique économique et sociale.....	8
Libertés publiques et Justice .....	9
Politique de Développement .....	10
Industrie.....	11
Budget et Contrôle budgétaire.....	11
Culture.....	12
Affaires étrangères, Relations internationales, Droits de l'Homme .....	12
Commerce extérieur (y compris l'OMC).....	14
Droits de la Femme .....	14
Accès aux Documents et Pétitions .....	15
Initiatives des Verts en session plénière (en dehors des rapports parlementaires).....	15

## Environnement et Santé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, la contribution du Groupe Verts/ALE a été décisive pour l'adoption d'un système d'échange contraignant et ambitieux des droits d'émission couvrant 50% des droits d'émission de CO<sub>2</sub> en Europe. Ce système ne permet pas "l'opting out" sectoriel et impose un plafond maximal au niveau des Etats membres compatible avec les obligations de réduction de CO<sub>2</sub> au niveau européen.

Afin d'encourager les producteurs d'équipements électriques et électroniques vers une production éco-conception, les Verts ont réussi à faire reconnaître la responsabilité individuelle du producteur pour le financement du traitement des déchets de ces équipements en fin de vie.

Concernant la qualité de l'eau, les Verts sont parvenus à insérer dans la Directive cadre Eau la fin des émissions de "substances prioritaires dangereuses" d'ici 20 ans.

Dans la révision du cadre législatif sur les produits pharmaceutiques, le Groupe Verts/ALE a réussi à faire supprimer les propositions de publicité de la part de l'industrie pharmaceutique, ainsi qu'à assurer une plus grande transparence des procédures d'autorisation des médicaments par un meilleur accès à l'information pour le public.

Le Groupe Verts/ALE a également réussi à réduire la durée de "protection des données" pour les médicaments afin d'accélérer la mise sur le marché des médicaments génériques.

En matière de produits chimiques, le Groupe Verts/ALE est arrivé à améliorer plusieurs directives spécifiques, entre autres l'interdiction de l'usage dans les produits cosmétiques de substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, l'interdiction de certains métaux lourds ou retardateurs de flammes dans les équipements électriques et électroniques, la neutralisation du chromium VI dans le ciment pour mettre fin aux dermatites allergiques.

Le Groupe Verts/ALE a pu obtenir l'appui du PE pour une révision renforcée de toute la législation sur les substances chimiques (rapport Inger Schörling).

En vue d'obtenir une meilleure qualité de l'air (surtout en ce qui concerne le SO<sub>2</sub>), les Verts œuvrent, depuis plusieurs années, à l'amélioration de la qualité de l'essence (pour voitures et bateaux).

## Sécurité alimentaire

Après l'interdiction des farines animales, les Verts ont contribué à l'élaboration de nouvelles règles sur la manipulation et le traitement des sous-produits animaux.

Les 4 seuls antibiotiques encore autorisés dans l'alimentation animale à des fins prophylactiques et en vue d'accélérer la croissance seront interdits à partir de 2006. L'interdiction de ces antibiotiques sur la base du principe de précaution reste un succès politique important du Groupe Verts/ALE malgré l'exception du secteur de la volaille.

Le rapport Lannoye sur les pesticides et le rapport van Brempt sont autant de succès pour le Groupe Verts/ALE. Ils comportent tous deux des points essentiels, comme par exemple, l'appel à la création d'un passeport juridiquement contraignant dans toute l'UE pour les pesticides. Dans ce passeport, l'agriculteur devra indiquer toutes utilisations de pesticides afin de faciliter les contrôles et l'étiquetage des aliments.

Afin de garantir une plus grande transparence et permettre un meilleur contrôle par le PE, le Groupe Verts/ALE a également obtenu la publication sur internet du système d'alerte rapide en matière de risques alimentaires liés aux résidus dans les denrées alimentaires européennes.

Le Groupe Verts/ALE a réussi à rassembler une majorité pour l'adoption du rapport Breyer sur l'ionisation des aliments. Ce rapport soutient une approche prudente à l'égard de cette

technologie douteuse qui peut être utilisée pour masquer un manque d'hygiène dans la production ou le traitement des aliments.

Le Conseil et la Commission ont finalement accepté la déclaration ouverte, soutenue par les Verts, sur les aliments pour animaux permettant enfin aux éleveurs de savoir avec quoi ils nourrissent leurs bétails. (rapport Graefe zu Baringdorf).

## Organismes génétiquement modifiés

Le Groupe Verts/ALE a été un acteur clé dans l'orientation de l'actuelle législation européenne en matière d'autorisation, de traçabilité et d'étiquetage des produits et denrées alimentaires modifiés génétiquement. Préalablement à la mise sur le marché de ces produits et denrées, ceux-ci doivent, depuis 2003, faire l'objet d'une procédure spécifique d'autorisation visant à s'assurer de l'absence d'impacts négatifs de ces produits et denrées sur l'environnement ou la santé humaine ou animale.

En 2003, c'est grâce aux Verts que l'UE a adopté, contre la volonté de la Commission, des règles sur l'exportation d'OGM à destination de pays tiers, ces règles allant bien au-delà des obligations incombant à l'Union en vertu du droit international.

Sur base d'une initiative du Groupe Verts/ALE, le nouveau règlement contraint les Etats membres à empêcher les mouvements transfrontaliers involontaires vers d'autres pays.

Plusieurs initiatives politiques vertes ont donné lieu, au mois de juillet 2003, à une modification de la législation sur les OGM qui permettra aux Etats membres de prendre des mesures afin d'assurer la coexistence entre les cultures génétiquement modifiées et les cultures conventionnelles et biologiques.

La poursuite du moratoire (octobre 1998) sur toute nouvelle demande de mise sur le marché d'OGM est une autre grande réussite du Groupe Verts/ALE.

Les Verts ont réussi à faire adopter un amendement sur la directive relative à la dissémination volontaire d'OGM, exigeant que tous les sites de culture d'OGM figurent désormais dans un registre public. Comme l'a reconnu la Commission européenne dans sa Recommandation concernant les lignes directrices en matière de coexistence, cette exigence d'inscription est absolument essentielle pour la mise en œuvre des mesures relatives à la coexistence.

A l'initiative des Verts, une résolution (rapport Graefe zu Baringdorf) relative à la coexistence entre cultures OGM et non OGM, a été adoptée en décembre 2003 par une large majorité du Parlement européen. Cette résolution demande à la Commission européenne de fixer le seuil de l'étiquetage des OGM dans les semences à un niveau techniquement mesurable et fiable permettant de déceler leur présence, au niveau scientifique le plus bas possible. Cette résolution considère que les règles communautaires concernant la coexistence doivent donner aux États membres la possibilité d'interdire totalement la culture d'OGM dans des zones géographiquement limitées, pour garantir la coexistence.

Enfin, la résolution demande à la Commission européenne de présenter une proposition relative à une responsabilité civile au plan communautaire et à l'assurance contre d'éventuels préjudices financiers liés à la coexistence.

## Agriculture

Après plusieurs années de travail, le Groupe Verts/ALE a finalement réussi à faire introduire dans la Convention la procédure de co-décision en matière d'agriculture et de pêche en ce qui concerne les lois-cadres établissant l'organisation commune des marchés.

Le Groupe Verts/ALE a réussi à introduire en Europe un programme communautaire pour la sauvegarde et l'utilisation des variétés végétales et des races animales traditionnelles et

régionales. En créant une ligne budgétaire par le biais de la commission agriculture et la commission des budgets, le PE a contraint la Commission européenne à mettre en place une base législative pour ce programme visant la préservation de la biodiversité dans l'agriculture. Pour amener l'UE à freiner la disparition de la biodiversité d'ici 2010 les Verts ont obtenu le soutien du Parlement Européen pour qu'un indicateur de biodiversité soit élaboré afin d'intégrer cette donnée dans les analyses annuelles sur l'évolution du développement durable (les plans d'action en faveur de la diversité biologique, rapport Isler Béguin).

Révision de la PAC : Le Groupe Verts/ALE a contribué substantiellement à trouver, au niveau du PE et du Conseil, un compromis constructif dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce compromis a introduit le principe du découplage de la production, tout en permettant aux Etats membres d'adapter la réforme selon les spécificités régionales et de redistribuer les droits de production et les paiements individuels entre régions et producteurs.

Dans le cadre de l'OMC, et par rapport à la PAC, les Verts ont réussi à faire insérer le concept de "protection extérieure qualifiée" dans la résolution du PE sur les négociations agricoles. Pour les importations de l'UE, ceci signifie introduire des conditions socio-économiques et écologiques afin de contrôler et mettre fin au dumping. Par ailleurs, une protection extérieure qualifiée permet de soutenir un développement rural intégré dans les pays en voie de développement sur base d'un fonds qui utilise l'argent provenant des taxes anti-dumping.

Les Verts ont lancé des campagnes et ont créé divers réseaux sur la diversité biologique et le développement rural notamment avec les pays d'Europe centrale et de l'est :

Les Verts ont considérablement renforcé le règlement européen sur l'agriculture biologique, tant au niveau des contrôles que des certifications (rapport Auroi) que du budget.

C'est aussi grâce aux efforts de lobbying intensifs des Verts que le programme d'action européen sur l'agriculture biologique lancé récemment par la Commission européenne a vu le jour.

## Pêche

Les Verts ont contribué à réduire le soutien européen à la piraterie en matière de pêche, en mettant fin aux subventions versées pour l'exportation des bateaux de pêche vers les pays qui ont des pavillons de complaisance et qui ne respectent pas les règles de pêche. Le Groupe Verts/ALE a également poussé la Commission européenne à publier un plan d'actions contre la piraterie en matière de pêche, ce qui a provoqué une division de l'industrie européenne.

En collaboration avec les ministres verts européens, le Groupe Verts/ALE a permis d'augmenter la conscience politique en matière des dégâts occasionnés aux pays en voie de développement par la flotte européenne. Cette pression a conduit l'Union européenne à améliorer les accords de pêche. Un fossé sépare actuellement les pays qui veulent pêcher à tous prix et ceux qui œuvrent à la conservation de l'environnement.

## Energie

Les Verts sont parvenus à faire la différence sur la Directive "électricité à partir d'énergies renouvelables". Voici deux résultats positifs majeurs:

Les Etats membres doivent fixer des objectifs nationaux de telle sorte que l'UE, dans son ensemble, produise en 2010, 22% de son électricité à partir d'énergies renouvelables (au lieu de 14% en 1997) ;

Les Etats membres peuvent choisir leur mécanisme de soutien aux énergies renouvelables. C'est une victoire sur la Commission européenne qui voulait imposer un seul et même mécanisme de soutien appelé "certificats verts".

EURATOM et le Traité constitutionnel :

Nous avons eu le mérite de lancer le débat sur l'avenir du Traité EURATOM et de l'énergie nucléaire en Europe. Lors de la réunion finale de la Convention, une proposition des Verts visant à exclure le traité EURATOM de la Constitution a été adoptée. EURATOM était doté d'une personnalité juridique distincte. "La proposition adoptée garantit le droit de retrait des Etats membres du traité EURATOM sans que cet abandon n'ait de conséquences sur leur adhésion à l'Union européenne". Néanmoins, on constate un status quo quant au fond du traité EURATOM. Les Verts ont demandé la convocation d'une conférence sur la révision du traité en vue d'abroger les dispositions obsolètes du Traité, notamment pour ce qui concerne la promotion de l'énergie nucléaire et le manque de procédures décisionnelles démocratiques.

Grâce au rapport Turmes sur la libéralisation du marché de l'électricité, les Verts ont contribué à l'introduction de deux aspects importants dans la directive :

Les factures d'électricité et autres matériels de promotion des fournisseurs d'électricité doivent au moins indiquer l'origine mixte de la production énergétique. (Proportion de charbon, de nucléaire, de gaz et d'énergies renouvelables utilisées par le fournisseur d'électricité pour sa production au cours de l'année écoulée).

De même, un consommateur -industriel ou privé- pourra voir, au moins sur le site internet de chacun de ses fournisseurs, la quantité de CO<sub>2</sub> et de déchets radioactifs qu'il produit. Dans un marché libéralisé, le client aura donc le droit de choisir son fournisseur et dès lors le droit de réduire les impacts environnementaux s'il le désire.

Fonds de démantèlement :

Un des dossiers que les Verts ont mis en évidence au cours de la première lecture traitait de l'accès aux fonds de démantèlement par les opérateurs, ainsi que l'utilisation qu'ils pouvaient éventuellement envisager en vue de prendre une plus grande part de marché. Dans certains Etats membres, les opérateurs nucléaires gardent le contrôle de ces fonds qu'ils doivent mettre de côté pour le démantèlement et la gestion des déchets. Alors que dans d'autres pays, les fonds sont gérés par des entités légales distinctes. Dès lors que les fonds de démantèlement sont utilisés par la compagnie pour des investissements, il y a distorsion du marché.

Finalement, grâce aux Verts, les trois institutions européennes se sont engagées, dans une Déclaration inter-institutionnelle, à vérifier que les fonds alloués au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires soient effectivement utilisés à cette fin et que ceux-ci soient gérés dans la transparence afin d'éviter toute création d'obstacle à une concurrence loyale sur le marché de l'énergie.

Dans une déclaration de la Commission faite en plénière au PE, la Commission reconnaît que les fonds de démantèlement doivent s'inscrire dans la loi communautaire. En d'autres termes, la gestion de ces fonds doit aussi respecter les lois de la concurrence contenues dans le Traité de la Communauté européenne.

## Politique régionale et Transports

Les Verts ont obtenu la création d'une commission d'enquête temporaire sur le Prestige

Dans le cadre du Plan hydrologique espagnol et sur base de l'application de la directive-cadre sur l'eau et son implication sur les fonds structurels, les Verts ont réussi à paralyser le financement du Plan hydrologique espagnol.

Les Verts ont obtenu de la Commission européenne un contrôle plus rigoureux du respect de la conformité des programmes des fonds structurels avec la protection du réseau Natura 2000.

Suite au Séminaire des Verts "Natura 2000" (décembre 02), le Groupe Vert/Ale a obtenu l'engagement de la Commission européenne pour la création d'un Observatoire européen indépendant sur le suivi de Natura 2000 et son lancement est en cours.

Les Verts ont conçu et formulé le texte de base de la partie du sixième Programme-cadre consacré à la recherche et au développement en matière de "transports de surface durables" - *budget alloué : EUR 610 millions*. A présent, ce texte sert à plusieurs projets sur l'interopérabilité, l'inter-modalité, la sécurité et la durabilité des transports.

Les transports aériens et l'environnement :

Les Verts ont rédigé un rapport d'initiative, mettant l'accent sur la politique aéroportuaire et ses conséquences, comme le bruit. Les propositions du Groupe Verts/ALE concernant les effets globaux de ce type de transport et le principe des coûts réels pour le transport aérien ont été adoptés. La Commission européenne ne fait que retarder le suivi de cette question.

Les transports et la santé : Les Verts ont rédigé un rapport d'initiative sur le sujet.

Deux points ont été adoptés par le PE, à savoir : "les évaluations d'impact de projets de transport sur la santé" et "la promotion de la marche et du cyclisme pour favoriser la santé"

La libéralisation des services dans les ports maritimes :

Grâce au Groupe Verts/ALE, le PE a rejeté cette directive en troisième lecture. Ceci fut un succès exceptionnel.

Dans le cadre de la révision des réseaux transeuropéens, les Verts ont obtenu une définition plus rigoureuse de l'application de l'évaluation stratégique d'impact des projets sur l'environnement. Lors de la première lecture, les Verts ont réussi à faire approuver un amendement rejetant le projet du pont sur le détroit de Messina.

Eurovignette (taxation des camions pour l'utilisation des infrastructures) : les Verts ont réussi à faire inclure le principe des coûts externes environnementaux et sociaux.

La gestion de la mobilité au sein du PE :

Avec le soutien de l'ELDR, les Verts ont obtenu la rédaction d'un plan de transport pour les députés européens, le personnel et les visiteurs du PE. Ce plan doit être amélioré, le groupe y travaille et envisage de nouvelles actions encore en 2004.

## Convention

Ces 5 dernières années se caractérisent par la tentative d'une profonde réforme institutionnelle et politique de l'Union européenne. Ces réformes ont été préparées par deux Conventions et ont été suivies de deux Conférences Intergouvernementales.

La contribution des Verts à ce processus a été fondamentale. En ce qui concerne la démocratisation de l'Union, la vision verte était et est souvent avant-gardiste. Les Verts étaient de loin les premiers à utiliser le terme démocratie européenne, bien avant qu'il ne devienne le slogan de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Au niveau de la réforme des Traités, le combat essentiel des Verts porte sur la franche rupture avec la méthode intergouvernementale. Témoignages de premiers succès, une Convention a préparé la réforme constitutionnelle en cours. Mais les Verts continueront à se battre pour l'abolition de l'unanimité, soit contre le droit de veto d'un Etat membre.

Grâce aux interpellations incessantes des Verts au Parlement européen et à la Convention, le projet de Convention fait déjà preuve de progrès institutionnels fondamentaux au niveau de la démocratie et de la séparation des pouvoirs. Quelques exemples : la volonté des citoyens comme fondement de l'intégration européenne, une personnalité juridique, une hiérarchisation des normes, pas de pouvoir législatif pour le Conseil européen, un Conseil

législatif, la nature publique de la législation européenne et l'insertion de la Charte des Droits fondamentaux dans le projet de Constitution.

Dans le cadre de la Convention, les Verts sont également intervenus avec un succès particulier sur des questions telles que :

EURATOM (voir rubrique : Energie)

la création d'un groupe de travail social (voir rubrique : Politique économique et sociale)

l'introduction du concept de corps civil de paix et la prévention des conflits (voir rubrique: Affaires étrangères, Relations internationales et Droits de l'Homme)

l'adoption de la co-décision dans le secteur de l'agriculture (voir rubrique : Agriculture)

l'impératif de l'inscription du développement durable dans les textes de la Convention

## Elargissement

Dans le cadre des rapports sur l'élargissement, les principaux succès des Verts portent sur :

la reconnaissance des droits des minorités et plus particulièrement des Rom en tant que thématique européenne

l'intégration de la dimension sociale dans les rapports de suivi du PE (*au début de la législature ce thème n'était pas suffisamment pris en considération*).

la promotion et la défense des droits des femmes qui, grâce à la persévérance des Verts, ont été davantage pris en compte dans les rapports de suivi; (sous-représentation des femmes dans le monde politique, forte proportion de femmes concernées par le chômage et l'extrême pauvreté, droit à l'avortement)

la nécessité de développer une politique d'asile plus humaine, et moins répressive basée sur le principe de solidarité.

les Verts ont défendu une approche conciliatrice sur les décrets Benes.

la mise en avant des questions environnementales pendant toutes les phases de négociation avec les pays candidats et tout particulièrement la législation en matière de protection de la nature.

le respect des engagements pris par les nouveaux Etats membres en terme de démantèlement et de sécurité nucléaire.

Les batailles les plus importantes à ce sujet concernent Iqualina (Lituanie), Bohunice (Slovaquie), Kozloduy (Bulgarie), et les accords de Melk pour la centrale nucléaire de Temelin (accords entre l'Autriche et la République tchèque). Les Verts ont insisté sur le fait que le Parlement européen doit être pleinement informé par la Commission européenne du suivi de cet accord.

## Politique économique et sociale

Par le biais du rapport Lambert sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, le Conseil a suivi les demandes du Groupe Verts/ALE. Et, depuis 2003, les ressortissants des pays tiers sont également inclus dans le Règlement 1408/71.

Dans le cadre de la Convention, un groupe de travail spécial sur la politique sociale a été créé à l'initiative du Groupe Verts/ALE.

Depuis plusieurs années, les Verts demandent de considérer des emplois de qualité dans l'objectif de plein emploi. Leur demande a finalement été entendue et prise en considération.

Les Verts ont également réussi à :

faire en sorte que le Parlement européen s'engage pour l'augmentation des seuils minimum pour la taxation des carburants diesel pour le transport routier et revoie plutôt les exemptions fiscales proposées par le Conseil (rapport Jonckheer sur la Directive sur la taxation des produits énergétiques)

lancer le premier rapport de l'histoire du Parlement européen sur la Banque européenne d'Investissements, et à pousser le PE à exiger plus de transparence de la part de cette institution ainsi qu'un contrôle accru de ses projets (rapport Lipietz sur la BEI) convaincre le PE de régulièrement pousser en faveur d'une politique coordonnée d'investissements liée aux technologies environnementales, incluant les énergies renouvelables, dans le cadre de l'initiative de croissance initiée par la Présidence en 2003 (rapport Randzio-Plath (A5-45/2004) sur la préparation des grandes orientations de la politique économique ).

assurer une majorité pour des amendements Verts/Ale relatifs à l'exclusion du secteur de l'eau des stratégies européennes pour la libéralisation des marchés et pour le renforcement du rôle des autorités locales et régionales dans la gestion des services d'intérêt général (rapport Herzog sur les SIG).

accroître les possibilités des autorités publiques de prendre en compte les critères sociaux et environnementaux dans leurs politiques de passation de marchés publics et assurer un meilleur équilibre entre les politiques environnementales et le principe du marché intérieur - rapport Zappala sur les directives sur la passation de marchés publics).

## Libertés publiques et Justice

Sur base de la proposition de directive de la Commission concernant le regroupement familial et les immigrés, le PE a adopté un rapport qui d'une part soutient la proposition de la Commission et d'autre part entend élargir le champ d'application -par exemple sur la définition de la famille, sur l'amélioration du statut des membres de la famille et surtout sur celui de la femme.

Malheureusement, le Conseil n'a pas suivi la position du PE et a limité le regroupement familial aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans.

Concernant cette limitation, les Verts ont pris l'initiative de demander l'annulation de l'art. 4 de la directive en formant un recours devant la Cour européenne de Justice. Le PE a suivi cette initiative contre la décision du Conseil. La procédure est en cours.

Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire européenne, et ce grâce à l'intervention des Verts, les immigrés séjournant depuis plus de 5 ans dans l'UE ont obtenu un droit de séjour européen. Ce droit de séjour européen leur permet d'accéder à la libre circulation dans l'UE. Dans le passé, les déplacements des immigrés séjournant dans l'UE vers un autre pays de l'Union étaient considérés comme des déplacements depuis leur pays d'origine. Un des rapports les plus importants du PE porte sur le statut des réfugiés dans l'Union. Cette directive constitue la base d'une politique commune pour les réfugiés de l'UE. Grâce au rapport Lambert, les Verts ont réussi à faire en sorte que le PE adopte une position qui dépasse la proposition de la Commission en élargissant le champ d'application de la directive aux réfugiés non couverts par la Convention de Genève de 1951 (par exemple : en incluant la protection des réfugiés temporaires). Cette directive est en cours de discussion au Conseil.

Grâce aux efforts du Groupe Verts/ALE et au moyen du rapport Buitenweg le PE a majoritairement adopté une position contre le racisme et la discrimination.

Au début, bien seuls dans le combat sur le contrôle démocratique d'Europol, les Verts ont finalement été progressivement rejoints par d'autres acteurs politiques :

La Commission européenne a publié un Livre Vert sur le contrôle démocratique d'Europol. Cette question est actuellement officiellement étudiée par le Conseil.

Par ailleurs, la Convention sur l'avenir de l'Europe, préconise la "communautarisation" d'Europol. En d'autres termes, ceci signifie la reconnaissance d'un pouvoir de contrôle du PE et de la Cour de Justice.

Depuis la mise en place progressive de l'espace judiciaire européen, les Verts étaient, au début, les seuls à exiger que l'intégration judiciaire européenne aille de pair avec la reconnaissance d'un socle commun de garanties procédurales, notamment en matière des droits de la défense. Les revendications vertes prennent encore plus d'importance depuis l'entrée en vigueur du mandat d'Arrêt européen (le 01.01.2004). Cette campagne commence à montrer des résultats positifs :

La Commission vient, en effet, de publier un Livre vert sur le sujet avec le but affiché que l'UE se dote d'un instrument législatif assurant des garanties procédurales communes.

Le Groupe Verts/ALE a lutté pour obtenir un niveau de protection des données à caractère personnel dans le 3ème pilier (coopération policière et judiciaire) au moins équivalent à celui en vigueur dans le 1er pilier (marché intérieur).

Notre travail semble finalement fructueux, et cela pour plusieurs raisons :

les nombreuses tentatives pour diminuer le niveau des garanties ont jusqu'ici été stoppées ;  
la Présidence du Conseil des Ministres a récemment déposé une proposition visant à harmoniser la protection entre le 3<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> pilier sur le niveau de ce dernier.

la Convention sur l'avenir de l'Europe préconise la suppression du 3<sup>ème</sup> pilier et plus précisément sa fusion dans le 1<sup>er</sup> pilier. Ceci conduirait au même résultat, avec cependant une ombre au tableau, puisque suivant une récente décision de l'UE subsisterait la "rétention des données" pendant une période déterminée par le pourvoyeur de services de télécommunication.

Echelon: C'est à l'initiative du Groupe Verts/ALE qu'en 2000, une commission temporaire du PE s'est constituée sur le système Echelon (système mondial de surveillance généralisée, piloté par les USA avec, notamment, l'aide de la Grande-Bretagne). Cette Commission a confirmé nos craintes quant à l'existence d'un tel système. Nous nous sommes néanmoins opposés aux conclusions de cette commission car elle se garde bien d'en tirer les conséquences politiques, notamment en matière de violation de la législation européenne sur la protection de la vie privée.

## Politique de Développement

L'accès aux médicaments pour les pays en voie de développement.

Première victoire : octobre 2000, lors de l'Assemblée parlementaire ACP-UE,

Deuxième victoire : mars 2001, lors du vote sur le rapport Gemelli (licences gratuites de fabrication et commercialisation de médicaments en situation d'urgence) concernant la politique de l'UE en matière de développement.

Alors que 39 firmes pharmaceutiques internationales (européennes et américaines) se liguent contre une loi sud-africaine de 1997 sur l'importation bon marché des médicaments génériques destinés aux malades du sida. En mars 2001, le PE vote d'urgence une résolution, très médiatisée, condamnant cette action en justice et affirmant le droit d'accès des malades aux médicaments. Face à la mobilisation internationale les 39 firmes pharmaceutiques retirent leur plainte, mais le combat au niveau de l'OMC n'est pas encore gagné.

L'accès à l'eau dans les pays en voie de développement. Le rapport Lannoye défend la reconnaissance de l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental. Ce droit a, par ailleurs, été récemment intégré dans le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels se prononçant contre la privatisation qui pénalise les populations les plus démunies. Ce rapport argumente que dans la plupart des pays de l'UE, la distribution de l'eau relève des pouvoirs publics et demande à la Commission de retirer sa demande de privatisation de l'eau dans les PVD (pour les négociations de l'AGCS -Accord Général sur le Commerce des Services-).

(Sur les 6 milliards d'êtres humains, près d'1,7 milliard - dont 60% de la population du continent africain- n'ont pas accès à l'eau potable. La situation est aggravée par l'agriculture intensive, la construction des grands barrages, la pollution industrielle, la déforestation, etc.) En ce qui concerne la culture OGM en réponse à la famine et à la malnutrition dans les pays en voie de développement, le Groupe Verts/ALE est la seule force politique - hormis la GUE- opposée à l'exportation et la culture des OGM.

## Industrie

Logiciel libre : les Verts ont régulièrement introduit et soutenu des amendements en faveur du logiciel libre, souvent avec succès, que ce soit dans le budget ou dans les programmes de recherche de l'UE. Les Président du Groupe Verts/ALE ont également demandé au PE de migrer vers le logiciel libre.

Brevet logiciel : les Verts ont été à l'avant-garde du combat contre le brevet logiciel , aux côtés d'organisations du logiciel libre et de nombreuses PME. Le Groupe Verts/ALE a remporté la première manche du combat contre le projet de directive visant à légaliser le brevet logiciel dans l'UE.

Préoccupés par l'influence des ondes électromagnétiques sur la santé, les Verts ont réussi à obtenir la prise en compte du principe de précaution dans certains textes.

Les Verts ont été les premiers à initié le débat sur les nanotechnologies - la manipulation de la matière à l'échelle du nanomètre (un milliardième de mètre), soit l'échelle des atomes et des molécules.

## Budget et Contrôle budgétaire

C'est sur base d'une initiative verte que le fonds pour les réfugiés a été sauvegardé et que dorénavant le budget en sera plus important (partage des responsabilités des Etats membres afin d'améliorer les conditions d'accueil des réfugiés).

Les Verts ont réussi à introduire dans le budget de l'Union des commentaires qui ont débouché, au fil des ans, sur une prise en compte plus significative des droits de l'Homme et de la prévention des conflits.

C'est aussi grâce aux Verts qu'une nouvelle ligne budgétaire spécifique a été créée pour le démantèlement des centrales nucléaires.

Sur base d'une proposition des Verts, la décharge du PE, pour l'année 2000, a été reportée jusqu'à la mise en œuvre de réformes spécifiques. Actuellement, nous pouvons observer les effets positifs sur l'amélioration de l'inventaire et l'amélioration -lente- de la procédure des achats publics. Bon nombre des amendements verts visant l'amélioration de l'environnement de travail du PE ont été adoptés. En 2001, le rapport Staes a fortement contribué à l'avancement de la réforme.

Les Verts sont pratiquement le seul groupe à avoir déposé des amendements liés à des questions d'ordre environnemental, écologique et à l'impact social de l'activité budgétaire européenne. Pour les électeurs qui voient dans les institutions un gouffre financier, l'option verte est un bon choix puisqu'elle demande une analyse de l'impact des fonds utilisés. En effet, les Verts sont parvenus à faire accepter à la Commission du Contrôle budgétaire de procéder à une vaste étude sur un audit écologique et social. Le contrat en vue de conduire cet audit a été attribué. L'étude pourrait déboucher sur des pistes de développement moderne, des plus intéressantes, en vue d'améliorer la rentabilité des dépenses publiques.

Dans le cadre des nouveaux règlements financiers, les Verts ont déposé plusieurs amendements en faveur d'une plus grande transparence et la possibilité pour les institutions de pouvoir considérer les problématiques environnementales lors de la procédure de passation de marchés publics (réussite partielle pour les Verts).

## Culture

La défense de l'industrie européenne du cinéma :

Nous avons été le groupe politique le plus actif en la matière. En effet, grâce aux rapports d'initiative Vander Taelen sur "une meilleure diffusion des films européens sur le marché intérieur et dans les Etats candidats à l'adhésion" et sur "certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et aux autres œuvres audiovisuelles", le Groupe Verts/ALE a assuré la défense et la promotion des films européens.

Les Verts ont encouragé la révision de la Directive "Télévision sans Frontières" de façon à établir une définition claire des notions d'"œuvre européenne" et "producteur indépendant" et à inclure la défense du pluralisme des médias.

La vigilance à l'égard des droits des artistes :

Le Groupe Verts/ALE a pris l'initiative d'une résolution sur le droit des artistes de l'audiovisuel qui a reçu un accueil plutôt favorable. La résolution demandait une protection renforcée et plus claire par le droit de la propriété intellectuelle au niveau international.

Nous avons fait preuve d'une grande vigilance à l'égard du statut des artistes, dans la communication intitulée "Réaliser un espace européen promoteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie", vis-à-vis de leurs conditions d'emploi, des implications des arts du spectacle dans d'autres secteurs économiques et d'une définition plus claire des "arts du spectacle"

Les Verts/ALE ont lutté pour la défense des langues minoritaires et de la diversité linguistique.

Dans différents rapports, les Verts ont fortement insisté sur la différence entre les biens et services culturels et les autres biens et services. Ils ont également défendu la promotion de la diversité culturelle et ont lutté contre la libéralisation des biens culturels au sein de l'OMC, notamment par l'introduction de questions orales sur le sujet.

## Affaires étrangères, Relations internationales, Droits de l'Homme

Le corps civil de paix : Ce concept fut lancé au sein du PE par le Groupe Verts/ALE qui l'a, jusqu'à ce jour, activement soutenu. (recommandation de Per Gahrton et amendements à bon nombre de rapports). C'est aussi grâce au Groupe Verts/ALE que figure le CCEP (Corps civil européen de paix) dans le projet final de la Constitution européenne, même si les activités de ce corps seront limitées à des actions humanitaires. Grâce à ce concept vert, le Conseil et la Commission européenne, ainsi que les Etats membres ont largement accepté le principe permettant à la société civile de s'engager comme acteur dans les opérations de gestion et de prévention des conflits.

La prévention des conflits : les Verts ont appelé, plus que quiconque, à l'élaboration d'une politique efficace et cohérente en matière de prévention des conflits (rapport Lagendijk). La prévention des conflits est l'un des objectifs de la politique extérieure de l'UE qui est mentionné dans le projet de la Constitution.

Les Verts ont inlassablement soulevé la question de la mise en œuvre de la clause sur les Droits de l'Homme. Ils ont par ailleurs insisté auprès du Conseil et de la Commission pour qu'ils définissent un mécanisme clair pour l'utilisation de cette clause.

L'idée d'un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a été émise en premier lieu par les Verts et plus précisément par Alexander Langer.

Ce concept a ensuite été repris pour la mise en place de la Cour pénale internationale (ICC). Etant à l'origine de toutes les résolutions dans ce domaine, les Verts ont eu une grande influence sur l'ICC. Ils sont aussi les principaux parrains de l'Intergroupe parlementaire du PE "les Amis de l'ICC".

Les Verts ont été les premiers à demander et à avoir obtenu en plénière des déclarations du Conseil et de la Commission sur l'abolition de la peine de mort et la torture, ainsi qu'une résolution ferme en la matière.

La proposition d'un pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est a été formulée par les Verts.

La proposition d'un envoyé spécial pour le Caucase a été lancée par les Verts au début de cette législature et a été mentionnée dans le rapport Gahrton. Le Conseil a finalement accepté cette idée et a récemment décidé l'envoi d'un représentant dans cette région.

Au sujet de la Tchétchénie, c'est grâce aux Verts si le Parlement européen a insisté sur la participation de tous les acteurs de la société tchétchène -y compris M. Aslam Maskadow, le dernier Président désigné- au processus de paix. Le Groupe Verts/ALE a été en mesure de provisoirement influencer le report de l'accord de coopération scientifique et technologique avec la Russie.

Le rôle des Verts fut décisif au regard de la situation effroyable des déchets nucléaires déversés dans la mer de Barents.

En matière d'uranium appauvri et de bombes à fragmentation, les Verts ont réussi à faire adopter une résolution pour un moratoire sur ce type d'armement.

Les Verts ont obtenu une déclaration du Conseil et de la Commission afin d'assurer une bonne préparation de l'UE en vue de la réunion du Comité Préparatoire sur la 3ème Conférence de Révision du Traité sur la Prolifération Nucléaire (TPN).

Les Verts continuent de soutenir avec force la cause du Tibet. Leur action a été décisive dans l'adoption par le PE de la proposition visant la dépêche d'un envoyé spécial de l'UE au Tibet.

Les candidatures de Nurit Peled-Elhanan et Izzat Ghazzawi, lauréats du Prix Sakharov avaient été présentées par le Groupe Verts/ALE dans l'objectif de soutenir des personnes qui tentent d'obtenir la paix et la réconciliation par des moyens pacifiques au Moyen-Orient. En 2000, les Verts ont été parmi les premiers à demander un tribunal international afin de juger le régime de Saddam Hussein pour crimes contre l'humanité.

Grâce aux Verts, l'UE assure la préparation et un suivi minutieux de la session annuelle de la Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme :

Les Verts ont fortement contribué à la réussite du code de conduite sur l'exportation des armes.

Concernant la situation en Irak, grâce à l'adoption de plusieurs amendements des Verts et des socialistes, le PE a pris, lors du vote du 30 janvier 2003, une position très claire contre la guerre en Irak en s'opposant à toute "action militaire unilatérale" et contre des "frappes préventives".

Sur base d'une initiative verte, 454 députés européens et nationaux ont signé un appel contre la guerre. Dans le cadre de cette initiative, une délégation de 4 partis politiques du PE (31 parlementaires) s'est rendue à Bagdad, à New York ainsi qu'à Washington pour un ultime appel contre la guerre.

La Corée du Nord :

Les Verts sont depuis longtemps la principale force politique au PE qui demande la révision de la politique de l'UE à l'égard de la Corée du Nord. Ils exigent notamment que l'UE cesse de soutenir la KEDO (organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne) et cherche, à la place, à élaborer des programmes énergétiques alternatifs pour la Corée du Nord. Le 30 janvier 2003, le PE a adopté une résolution proche de la position des Verts dans le domaine de l'énergie.

En décembre 2003, les Verts ont obtenu une déclaration du Conseil et de la Commission sur la proposition de plusieurs pays de l'Union de lever l'embargo sur l'exportation des armes

vers la Chine. Grâce à l'initiative des Verts le PE a adopté une résolution demandant fermement de maintenir l'embargo.

## Commerce extérieur (y compris l'OMC)

Le Groupe Verts/ALE est le seul groupe politique à systématiquement insister sur le refus du "free trade" (libre échange) et à mettre en avant le "fair-trade" (commerce équitable) et le développement durable. Les Verts ont toujours insisté sur le fait que le commerce doit être au service des objectifs sociaux et environnementaux et non l'inverse.

Dans ce contexte, les contributions des Verts à Seattle (OMC), à Porto Alegre (Forum social mondial (FSM) et Forum parlementaire mondial), à Doha (OMC), à Johannesburg (Sommet mondial du Développement durable), à Cancún (OMC) et à Mumbai (Forum social mondial et Forum parlementaire mondial) ont servi la diffusion du message vert et à la création d'une nouvelle dynamique.

Le Groupe Verts/ALE a été co-initiateur du Forum parlementaire mondial avec, jusqu'à présent, 4 réunions en parallèle du FSM, et une réunion du réseau européen. Les Verts sont également co-animateurs du Réseau Parlementaire International dont ils assurent partiellement le secrétariat.

Depuis le Sommet de Göteborg, les Verts soutiennent fermement le recours à des évaluations d'impact sur la durabilité (SIAs - Sustainability Impact Assessments) pour toute activité extérieure majeure. C'est aujourd'hui chose acquise.

Le rapport Lucas sur l'accord UE-Mexique a inscrit entre autres la participation de la société civile dans les évaluations des accords internationaux.

## Droits de la Femme

Le rapport Sörensen est le premier rapport parlementaire sur le trafic humain grâce auquel se dessinent aujourd'hui une série d'initiatives de la Commission européenne et du Conseil. Parmi ces initiatives, on retrouve au niveau du droit pénal des Etats Membres une définition commune du trafic d'êtres humains, des sanctions pénales plus importantes et une nouvelle directive sur la protection des victimes - tout particulièrement des victimes d'abus sexuels. Les Verts ont largement sensibilisé les pays candidats et ont permis l'insertion de cette question dans les rapports de suivi.

Au travers de la directive sur l'égalité homme/femme et l'accès à l'emploi, les Verts sont parvenus à protéger de manière optimale les femmes contre la discrimination, y compris la discrimination à l'embauche avec, par exemple, l'interdiction de poser des questions relevant du cadre familial au cours des entretiens d'embauche. Les Verts ont également réussi à intégrer dans cette directive une protection accrue en cas d'harcèlement sexuel au sens large, la garantie de retrouver son travail ou un travail similaire après une maternité, et des droits rétroactifs au niveau des promotions et de tout autre bénéfice pendant le congé de maternité.

Le rapport Hautala a institué un organisme national de contrôle de la mise en œuvre de la directive et de tout l'acquis communautaire en matière des droits de la femme au travail et de la réception des plaintes individuelles et collectives.

Les Verts ont promu une protection maximale pour les victimes de harcèlement sexuel ainsi que pour les témoins. Ainsi, toutes les entreprises d'Europe devront présenter un plan d'actions contre le harcèlement sexuel et favoriser les programmes d'égalité des genres au niveau de l'entreprise. Cette directive rentrera en vigueur dans les Etats membres le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le 10 mars 2004, une résolution a été adoptée à l'initiative des Verts afin de chercher à désigner une femme comme Présidente de la Commission européenne.

## Accès aux Documents et Pétitions

C'est grâce aux Verts que le blocage complet a été évité en matière d'accès des citoyens à l'information dans le domaine de la politique de sécurité et de défense, et plus largement dans le domaine des affaires étrangères.

Les Verts ont fortement influencé le Règlement sur l'accès public (des citoyens) aux documents des institutions européennes (à présent, même les documents internes de la Commission, du PE ou du Conseil, ainsi que les communications des Etats membres aux institutions européennes sont concernés, car inclus dans ce règlement).

Les Verts ont soutenu et promu les pétitions sur le Plan hydrologique espagnol. Grâce à plusieurs auditions, le public a finalement été sensibilisé, de même pour les pétitions sur Sellafield et La Hague. (Toutes les deux concernent le retraitement des déchets nucléaires et/ou la production de MOX). Le rapport STOA, initié sur base d'une initiative du Groupe Verts/ALE, a permis l'organisation de plusieurs auditions sur le traitement des déchets nucléaires à la Commission des Pétitions.

Une pétition introduite par les Verts contre un projet de construction dans le Crystal Palace Park (Royaume-Uni) a conduit la Commission européenne à traduire le Royaume-Uni devant la Cour européenne de Justice pour manquement à la procédure d'évaluation d'impact environnemental du projet (1er décembre 2003 - Cas CJE C-508/2003).

Malgré le refus initial du PE, les Verts européens sont parvenus à obtenir une délégation du PE en Finlande afin d'examiner un projet portuaire construit sur un site Natura 2000. (Pétition sur le port de Vuosaari promue par les associations finlandaises pour la protection de la nature).

## Initiatives des Verts en session plénière (en dehors des rapports parlementaires)

Depuis octobre 2000, jusqu'à ce jour, les Verts ont proposé et obtenu, seuls ou avec d'autres groupes, plus de 120 initiatives en plénières au PE. A travers ces initiatives, avec ou sans résolution, le Groupe Verts/ALE a demandé au Conseil, à la Commission européenne ainsi qu'au Parlement de prendre position. De cette manière, les Verts ont réussi à mettre en avant leurs priorités et à répondre à l'actualité politique et aux demandes des citoyens. (Voir liste séparée des initiatives)

-----